

Compte rendu de la réunion du CA d'AURoRE du 11 juillet 2002

Ont été présents :

VAUCHELLES Fabien (BDI)
AFFES Anis (CIBY-Net)
BEN OUIRANE Fouad (CIBY-Net)
MHENNI Kaissar (CIBY-Net)
APPERT Fabien (Flemnet)
BLAISET Thibault (Flemnet)
AVOIX Jean Christophe (Pac@net)
LASTIS Jean Christophe (Pac@net)
VASSEUR Alexandre (Pac@net)

Ont été absents :

DALION Romain (BDI)
VILTARD Arnaud (BDI)
SCHONE Christelle (Flemnet)

Ont été invités :

BABUT Nicolas
BOURDIN Benoit
MERE Aurélien

L'ordre du jour était :

- le laser : modalités de financement
- vote de la cotisation annuelle de chaque association à AURoRE.

Le laser : modalités de financement

Bilan des recherches effectuées sur le laser, devis, et sommes à financer

Le projet laser a été lancé concrètement vers le mois de février. Le but est de changer le lien actuel de Fleming en le fiabilisant et en augmentant les performances.

Nous avons trouvé sur le marché deux types de modèles (deux marques) : OPTICAL ACCESS (israélo américain) et ACTIPOLE (français).

Nous avons rencontré à plusieurs reprises des commerciaux et des techniciens qui mettent en place des produits des deux fabricants et nous avons abouti aux constatations et conclusions suivantes :

- le manque d'échos sur des installations qui correspondent à notre cas nous empêche de comparer objectivement les deux produits.
- les technologies utilisées sont plus ou moins équivalentes. OPTICAL ACCESS reste tout de même plus fiable (avec un peu moins de puissance théorique).
- Les devis obtenus sont en faveur de OPTICAL ACCESS : le matériel + sa pose et sa mise en fonctionnement : 23682 € pour OPTICAL ACCESS contre 27065 pour ACTIPOLE (il reste dans les deux cas à payer la pré installation électrique et fibre optique).
- OPTICAL ACCESS jouit d'une meilleure position sur la marché mondial et français (en France, l'année écoulée, 300 liens pour OPTICAL ACCESS et 7 pour ACTIPOLE).

Nous avons donc opté pour le devis à base de matériel OPTICAL ACCESS fait par la société EIRIE.

Mis à part le matériel, il faut financer les pré installations à Fleming et à la Pacaterie. Le coût de la pré installation se chiffre à 1872€ par résidence. La résidence de Fleming prend en charge sa pré installation et la réponse de l'administration de la résidence de la Pacaterie est toujours attendue.

Il faut aussi prévoir les connectiques pour chacune des deux résidences. Le matériel laser étant relié au local en fibre optique, il faut convertir le signal et l'amener au commutateur. Pour cela, il faut une jarretière fibre optique de 1m multi mode ST/ST (environ 40 €), un cordon UTP de 1m (environ 10 €) et un convertisseur de support 100FX ST. Cela donne un coût de 350 € pour chaque résidence.

En tenant compte de l'aide accordée par le CROUS de Versailles pour la réalisation de ce projet, il nous reste à financer 9400 € si les travaux nécessaires à la résidence de la Pacaterie sont pris en charge, sinon 11300 €.

Financement du laser

Nous avons considéré que le lien de Fleming est un lien interne à AURORE, qui devrait donc le financer. Deux propositions de financement ont été proposées et votées :

- 4 parts égales pour les 4 associations : **6 votes POUR, 0 vote CONTRE, 2 SANS-AVIS**
- 5 parts : Fleming paye 2 parts (en considérant qu'elle profite le plus de ce lien, et sur proposition des représentants de Flemnet) et les autres associations payent chacune une part : **2 votes POUR, 1 vote CONTRE, 5 SANS-AVIS**

Le financement se fera de manière égale.

Vote de la cotisation annuelle de chaque association à AURORE.

En tenant compte des chiffres mentionnés ci haut, le CA a voté à l'unanimité la cotisation annuelle des associations pour l'adhésion à AURORE à 2500 € (ou 3000 € si la résidence de la Pacaterie ne prend pas en charge les travaux).

Pour le paiement, et étant donnée l'urgence de la disponibilité de cet argent, les représentants des associations ont accepté que chaque association paye ce qu'elle peut et que les régularisations se feront AVANT LE 30 NOVEMBRE 2002

L'association CIBY-Net paye 1000 €,
L'association Pac@net paye 2000 €,
L'association BDI paye 3000 €,
L'association Flemnet paye 6000 €,
soit un total de 12000 €.

Toutes ces sommes devront être réglées avant le vendredi 19/07/2002.
Les régularisations seront étudiées ultérieurement.

Divers

Un autre point a été mentionné : les associations CIBY-Net et Flemnet n'ont toujours pas acquitté leurs cotisations de l'année 2000 (300F). Les présidents se sont engagés à régulariser la situation avant le vendredi 19/07/02.